

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU
PÉRIMÈTRE DU CONTRAT DE QUARTIER
REINE-PROGRES

PERMIS D'URBANISME

AVRIL 2016



MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Schaerbeek
AUTEUR DE PROJET : association momentanée DESSIN ET CONSTRUCTION / ERU
avec la collaboration de J.P. Majot



Lignes directrices des projets :

Les interventions ont pour objectif d'en améliorer la fonctionnalité et le confort, de permettre à tous les usagers d'y trouver leur place avec comme ligne de conduite d'introduire plus de convivialité et de favoriser le vivre ensemble.

Le projet cherche à proposer une certaine homogénéité dans les équipements, matériaux et mobiliers tout en s'inscrivant dans le contexte spécifique existant.

Les interventions reprises au présent permis d'urbanisme portent sur deux secteurs :

- Le projet «Gaucheret» couvre l'avenue Ph. Thomas, la rue Gaucheret, la place Gaucheret, la rue Jolly, et l'avenue de l'Héliport.

Le projet porte sur la modification de la répartition de l'espace public entre les différents usagers, de la modification des revêtements de sols, de l'aménagement d'espaces de détente : création d'un kiosque, mobilier et plantation.

- Le projet «Masui» porte sur des aménagements ponctuels de la rue Masui entre la rue des Palais et le croisement du jardin du lit de la Senne (un peu au-delà de la rue Destouvelles): agrandissement et protection des fosses d'arbres et création de petits «salons urbains».

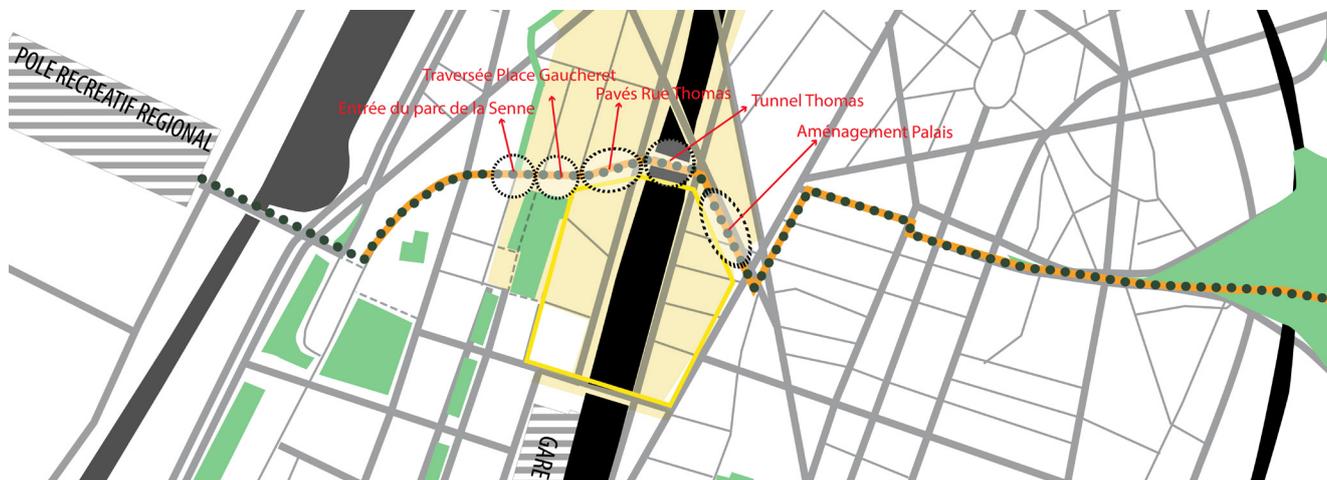
1. PROJET « GAUCHERET »

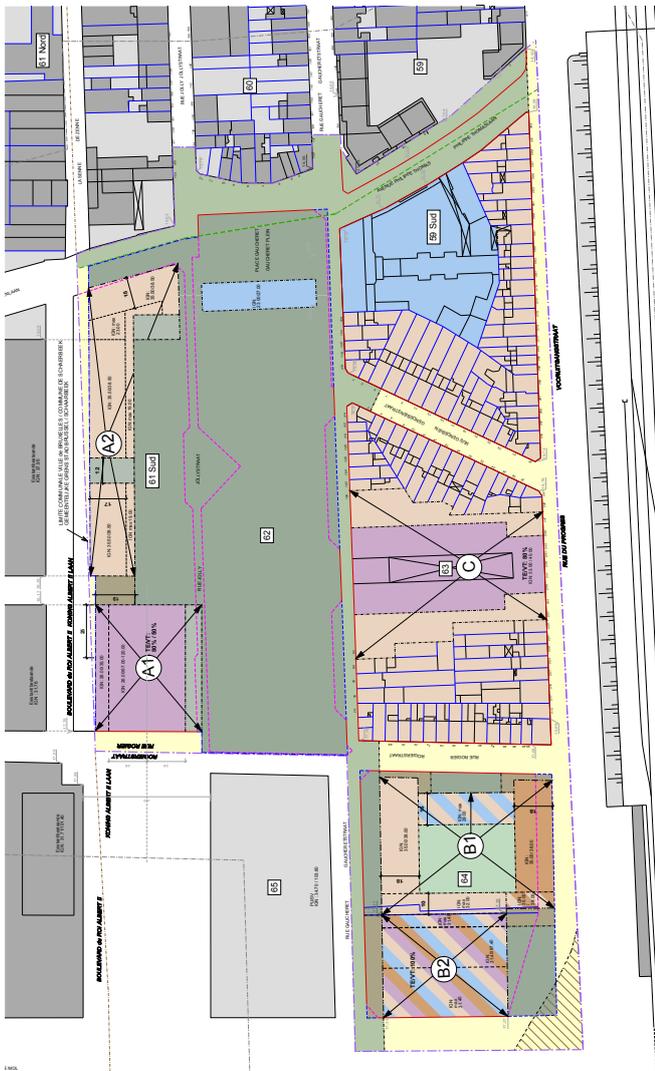
Diagnostic :

L'axe rue de l'Héliport, place Gaucheret, avenue Ph. Thomas s'inscrit dans les maillages régionaux : maillage piéton liant des noyaux d'identité locale et maillage vert au PRDD, ICR Rocade A et maillage local : boucle PMR au PCM de Schaerbeek.

A l'échelle du quartier, il dessert différents pôles d'intensité urbaine : le futur parc du lit de la Senne, la place et le parc Gaucheret, la maison ABC (Art Basics for Children), la maison des citoyens, l'école n°8 et enfin le tunnel Thomas, passage obligé pour rejoindre les axes commerciaux et le centre de Schaerbeek, et arrêts des transports en commun.

Les options générales d'intervention retenues sont d'y favoriser la mobilité douce et pour tous en favorisant le confort et la sécurité.





GENERALITES	ALGEMEENHEDE
Limites du plan particulier d'affectation du sol	Grenzen van het bijzonder bestemmingsplan
Limite de la Zone d'Intérêt Régional	Grens van de Gebied van Gewestelijk Belang
Tissu environnant dans un rayon de 50m	Omliggend weefsel binnen een straal van 50m
Limite communale	Gemeente grens
Limites des parcelles	Perceelsgrenzen
Limites du bâti	Grenzen van de bebouwing
Limites du non-bâti	Grenzen van de niet bebouwing
Numéro de police	Huisnummer
Niveaux existants	Bestaande hoogtepeilen
Courbes de niveaux	Hoogtelijnen
Voirie communale	Gemeenteweg
Voirie régionale	Gewestweg
Numéro d'îlots	Huizenblokken nummer
Talus	Talud
AFFECTATIONS	BESTEMMINGEN
Zones d'habitat	Woonzones
Zones d'activités productives	Zones van productieactiviteiten
Zones de bureaux	Kantoorzones
Zones d'équipements d'intérêt collectif ou de services publics	Zones met uitrustingen van collectief belang of openbare dienstverlening
Zones d'équipements d'intérêt collectif ou de services publics et/ou d'habitat	Zones met uitrustingen van collectief belang of openbare dienstverlening en/of woningen
Zones d'activités productives et/ou d'habitat	Zones van productieactiviteiten en/of woningen
Zone mixte	Gemeende zones
Zones de cours et jardins	Koeren en tuinengebieden
Zones d'espaces verts	Groene zones
Zones d'espaces verts constructibles en sous-sol	Ondergrondsbouwbaar groene zones
Zones de voiries	Zones voor openbare wegen
Zones de promenades arborées en voirie	Met bomen beplante wegen in wegenzones
Zone d'accès carrossable aux immeubles	Zones met rijbanen tot de gebouwen
Zone de réservation pour transport en commun	Zones gereserveerd voor het openbaar vervoer
IMPLANTATION ET GABARITS	INPLANTING EN BOUWHOOGTEN
Prescription complémentaire	Bijkomende voorschriften
Alignements existants à maintenir	Bestaande rooilijn
Nouvel alignement à créer	Nieuwe rooilijn
Alignement à supprimer	Te supprmenen rooilijn
Front de bâtisse obligatoire	Verplichte bouwlijn
Limite entre zones de bâtisse à niveaux différents	Grens tussen bouwzones met verschillende bouwlagen
Limite entre zones à affectations différentes	Grens tussen gebieden met verschillende bestemming
Taux d'emprise au sol par zone	TE/VT: 80%
Cote d'arasement IGN (min-max)	IGN: 28.50 / 38.50
	Bouwhoogte NGI (min-max)
Cotes (m)	Maatlijnen (m)

SITUATION DE DROIT

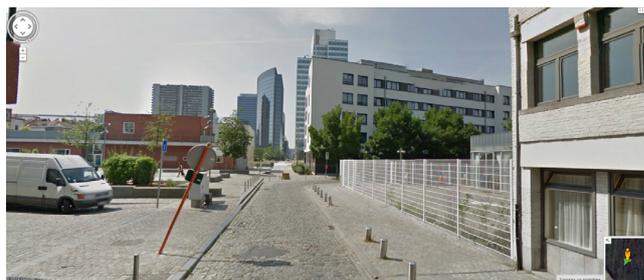
Le site est couvert par le PPAS «zir 2 - Gaucheret et la totalité de la place Gaucheret». référence NOVA 15/ppas/167456.

- Celui-ci prévoit une extension de la zone d'espaces verts:
- Sur la rue Gaucheret: déplacement de l'alignement qui exclut le stationnement actuel de la zone de voirie.
- Sur l'avenue de l'Héliport, permettant ainsi une amorce de la liaison vers les jardins du lit de la Senne. Malheureusement cette extension est localisée sur la partie la moins bien orientée de la rue.

Le solde des voiries est repris en zone de promenades arborées en voiries

L'avenue de l'Héliport et la rue Jolly sont inscrites dans le périmètre du Pôle de développement prioritaire de la zone canal.

L'avenue Thomas, la place Gaucheret et la rue de l'Héliport font partie de l'ICR Rocade A.



LA PLACE GAUCHERET :

Diagnostic

Elle présente un aménagement très formel qui limite les zones de convivialité.

Son articulation aux voiries adjacentes est problématique surtout dans le sens de la traversée rue Gaucheret/avenue de l'Héliport : potelets, marches, obstacles ...

Elle est très minérale, constitue un îlot de chaleur : souhait des habitants de retrouver plus de végétation.

De manière générale, le manque de liaison (physique et visuelle) place/parc segmente fortement l'usage. La maison des citoyens dans son architecture et dans son usage actuelle ne favorise pas cette liaison.

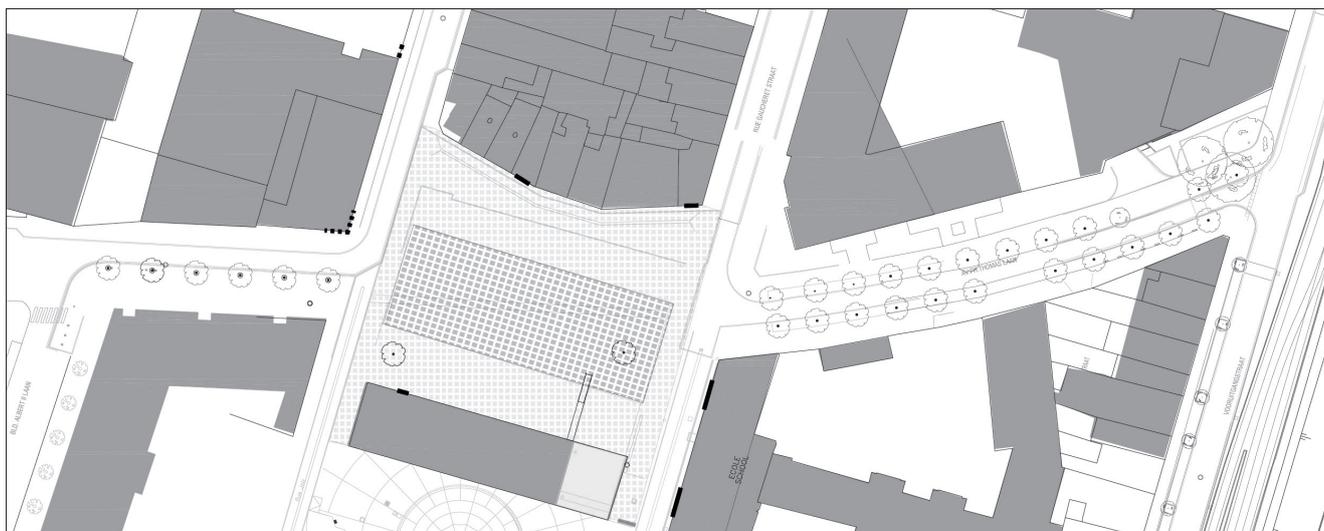
Côté place, l'espace le long du bâtiment est peu accueillant – toujours à l'ombre – pratiquement non équipé et peu éclairé.

Côté habitation, l'envahissement de l'espace par les voitures en stationnement accentue la césure entre la place et les habitations et sont également sources de nuisances : bruit, rassemblement, ..., générant souvent un sentiment d'insécurité pour les usagers plus fragiles : personnes âgées, jeunes filles, ...).

Le tracé de l'ICR « Rocade A » traverse la place. Les parcours cyclistes sont peu lisibles et peu confortables (revêtement de sol, encombrement du parcours, ...).

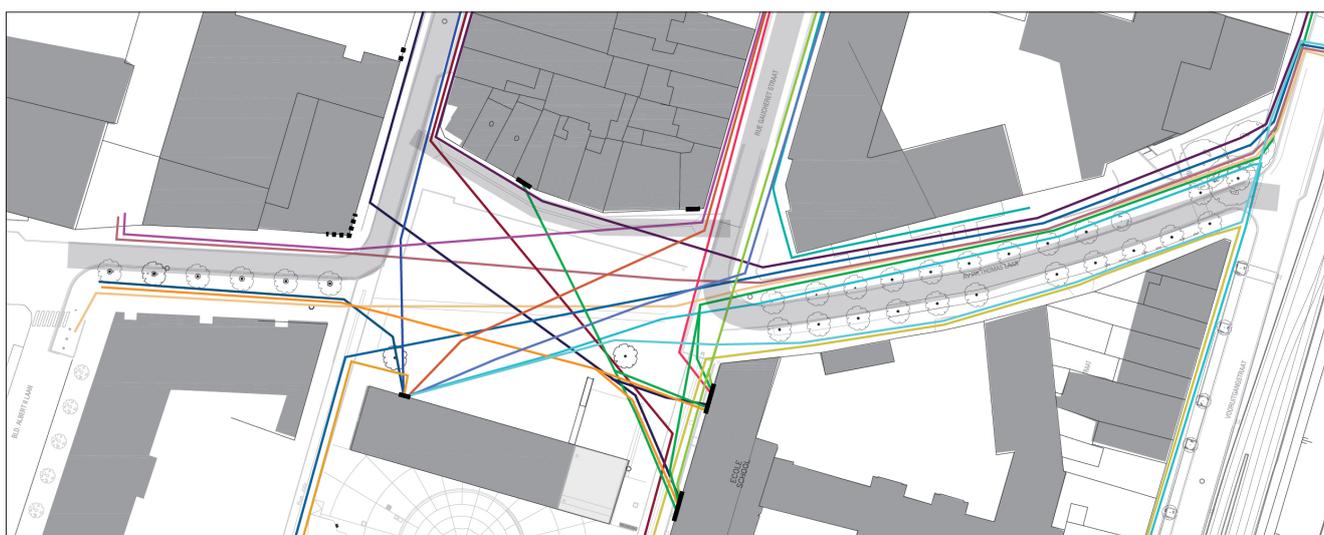
Options d'aménagements :

Renforcer la place comme centralité mais aussi comme lieu de flux, de parcours.



La place s'organise autour de l'espace central structurant et vide, elle est aménagée comme un lieu formel et tourné vers son centre.

Celui-ci est dimensionné à l'échelle de la composition globale du parc et de la place : c'est un lieu de rassemblement et d'événement à l'échelle du quartier.



Mais dans l'usage quotidien du lieu, la place est aussi un carrefour où se croisent des parcours nombreux et divers dans leurs origines et destinations.

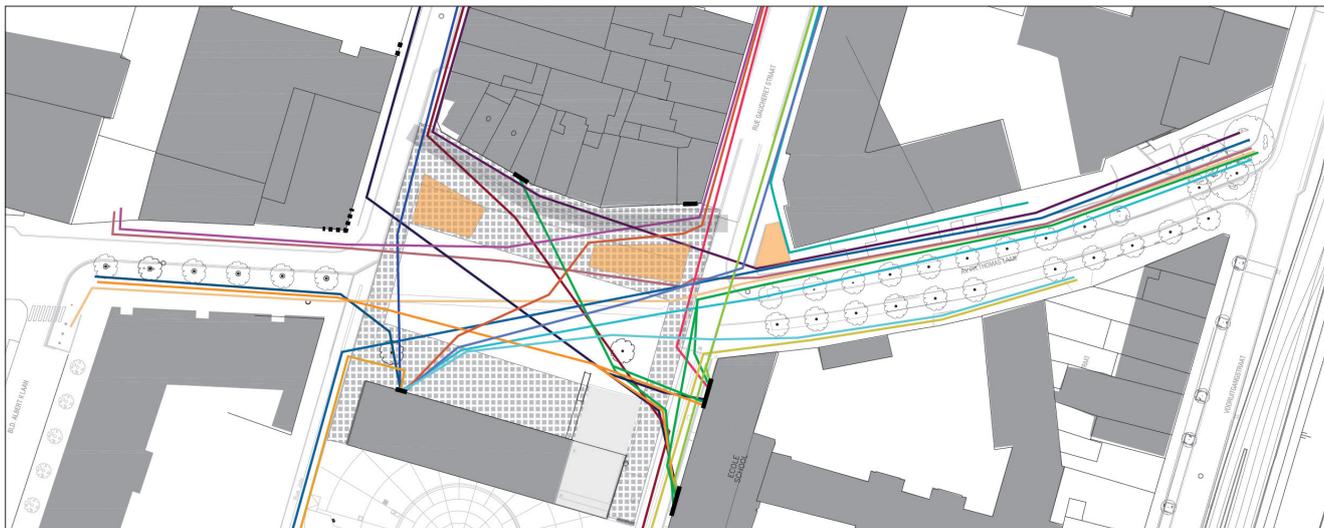
Le projet maintient l'idée d'une centralité formelle mais veut favoriser ces différentes alternatives de parcours, une liberté de choix qui soutient une intensité d'activité.

Le projet installe donc **le niveau 0 pour s'inscrire dans la politique du Go10.**

La ruelle longeant la place, les carrefours Gaucheret/Thomas et Jolly/Héliport deviennent des « zones de rencontre » : le sol est profilé pour supprimer marches et obstacles qui empêchent une circulation libre pour tous. Le passage des voitures, recalibré pour répondre aux problèmes actuels de gabarit, sera uniquement balisé par des potelets.

Créer différents lieux de convivialité sur la place pour diversifier les usages et les publics.

Comme décrit ci-avant, la place s'organise autour de l'espace central structurant et vide. Les différents bords présentent eux une épaisseur dont l'aménagement réintroduit une échelle plus locale et un usage quotidien. Ils sont l'écho des voisinages directs. Ils permettent la cohabitation de différents publics.



Place côté habitations : Il s'agit de l'épaisseur la plus dense et le bord de place le plus habité.

Le projet propose de supprimer les deux grands bacs de plantation qui créent une barrière fonctionnelle et visuelle entre la place et les habitations.

Le projet propose de réaménager cette lisière en y installant deux petites centralités structurées dans la trame graphique orthogonale de la place, mais déformées par les traces du chemin de fer matérialisées par l'axe Thomas/Héliport d'une part et le front bâti de l'autre.



Les deux lieux sont localisés de part et d'autre de la place et s'articulent aux voisinages spécifiques.

- Côté Gaucheret, il s'agit d'un « square » ombragé par les arbres d'alignement venant de l'avenue Thomas. Ce lieu plus végétal relativement diffus, vient d'une certaine manière, s'adosser à l'école, lui donner de l'air, une impression de parc et mettre en valeur son architecture. Il s'inscrit aussi ainsi dans la perspective de la rue Gaucheret : Côté nord : une annonce, dans la longueur, de la présence d'un lieu singulier. Côté parc : dans l'alignement d'arbres du parc le long de la rue Gaucheret : il s'établit donc un dialogue dans les perceptions lointaines.

- Côté Jolly, il s'agit d'un espace « construit », sorte de gradin/kiosque qui vient construire le coin de la place : un lieu pour voir, être vu et aussi pour s'adosser, se donner rendez-vous et pourquoi pas scène pour spectacle improvisé.

En dialogue avec le nouveau projet ABC, le kiosque matérialise ce point focal de la place, organise les cheminements et annonce dans la perspective de la rue Jolly la présence d'une place habitée.

Réalisé en bois, il combine jeux d'ombre, de lumière et d'eau.

Place côté Maison des Citoyens : Théoriquement pôle d'attractivité de la place, il s'agit de la partie la moins animée. Est-ce dû à l'usage du bâtiment ? Est-ce dû au fait que le lieu est toujours ombragé ? Sans dynamique commune portée par les usagers de la Maison des Citoyens, les transformations seraient purement formelles.



Le lieu étant principalement utilisé pour le jeu, le projet propose de remplacer les pavés par un revêtement en béton clair, mise en tension des deux bords de la place. Les bancs de béton supprimés par ailleurs sont réinstallés pour offrir diverses manières d'occuper le lieu : assis adossé, en vis-vis, en solitaire, ... et former une sorte de labyrinthe propice aux jeux des enfants.

L'AVENUE THOMAS :

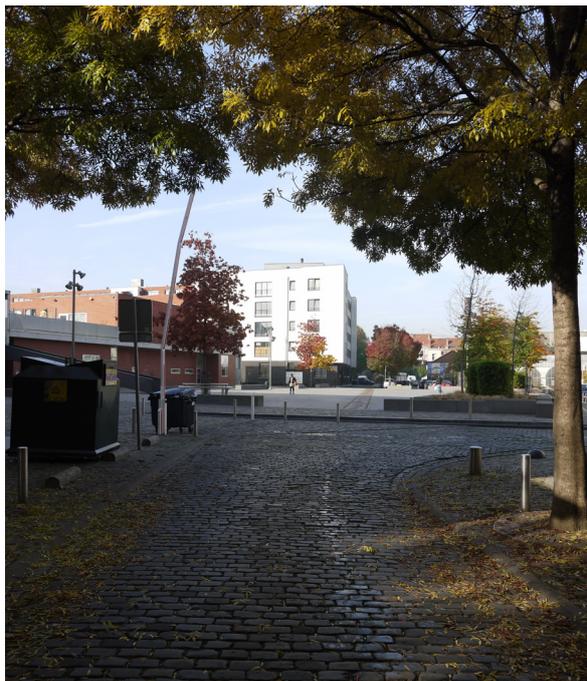
Diagnostic:

Elle est considérée comme agréable et caractéristique grâce à la présence du double alignement d'arbres (*Fraxinus Angustifolia* Raywood). Les usagers regrettent par contre le manque de lumière.

L'avenue Thomas fait partie de l'ICR Rocade A. Actuellement, les cyclistes partagent l'espace rue avec les voitures (SUL), mais le revêtement en pavé est peu confortable.

L'espace intermédiaire entre le trottoir et les immeubles du Foyer Schaerbeekois est peu qualitatif. Les cheminements piétons naturels traversent ces espaces (sentiers informels).

De nombreux équipements occupent l'espace public au carrefour de l'avenue Thomas avec la rue Gaucheret – incivisme et nuisance de bruit autour des bulles à verre – problème de mobilité pour les camions dans le tournant.



L'AVENUE DE L'HÉLIPORT :

Diagnostic :

Elle s'inscrit visuellement dans la continuité de l'avenue Thomas (un seul alignement d'arbres).

Elle dispose d'un large trottoir côté opposé à ABC, malheureusement mal orienté. Cet espace est aussi régulièrement envahi par la voiture (stationnement).

L'entrée des jardins du lit de la Senne est localisée au carrefour de la rue de l'Héliport et du boulevard du Roi Albert II. Le lien entre le parc Gaucheret et les jardins n'est pas lisible et le débouché sur le carrefour n'est pas sécurisé.



Option d'aménagements :
Marquer la continuité entre les Avenue Ph. Thomas et Héliport : axe de déplacements liés aux loisirs et au quotidien.

Cette direction sera renforcée par la matérialisation d'une ligne guide qui traverse les différents espaces publics et par la « **prolongation** » de l'alignement des arbres de l'avenue Thomas. (L'implantation ne s'aligne donc pas avec l'orthogonalité de la place pour créer une sorte de petit square ombragé).

Cette ligne, sorte de lisière formée de grandes dalles de béton formera une sorte de fil conducteur qui permet aussi de structurer le large trottoir. Matériau plus « chaleureux » et plus lumineux, elle accueillera les lieux de pose et de séjour. Et en rappel de l'histoire ferroviaire du site, les interfaces entre matériaux seront soulignées par une incrustation en acier.

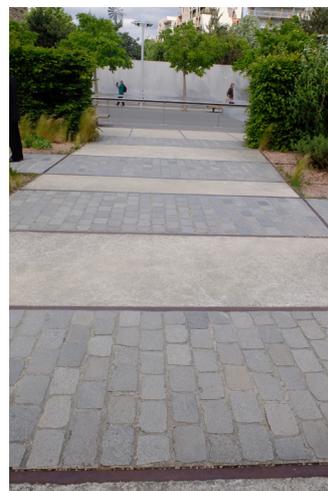
Le profil de l'avenue Thomas n'est pas modifié mais le trottoir est élargi côté foyer Schaerbeekois pour créer une zone par-



tagée piéton/cycliste avec un revêtement confortable pour tous (pavés platines avec une bordure/lisière assez large en béton clair). Les cyclistes rapides partageront l'espace voirie (SUL) qui sera réalisé en pavés grès sciés pour garder le caractère actuel de la rue qui s'inscrit dans la continuité de l'axe historique de la rue de l'Héliport mais offre plus de confort.

Le profil en travers de l'avenue de l'Héliport entre l'entrée des jardins du lit de la Senne et la place Gaucheret sera modifié pour s'inscrire dans les options du PPAS. Il s'agira d'un vaste espace résidentiel où les usagers lents sont prioritaires. Le revêtement de surface identifie des parcours privilégiés en fonction des contraintes des différents usagers : pavés grès oblong pour la zone accessible aux voitures, pavés grès platines pour le solde, excepté la bande de béton clair avec linéaire acier qui traverse le projet et une bande végétalisée le long de la cour de la maison d'ABC.

A hauteur de l'entrée du parc du lit de la Senne, ce large espace partagé devient parvis et structure la traversée. La plantation d'un nouvel arbre dans la prolongation de l'alignement existant forme alors un signal dans le fond de perspective du boulevard Roi Albert II.



LA RUE GAUCHERET ENTRE LA PLACE GAUCHERET ET LA RUE ROGIER:

Diagnostic :

Elle présente d'importants problèmes de gestion des eaux de ruissellement et de confort d'usage pour les piétons. Une problématique de gestion de la vitesse est également soulignée.

Il s'agit du parcours de la boucle PMR du plan communal de mobilité, impraticable aujourd'hui.

Et d'un point de vue paysager, la stationnement en épi isole la rue du parc.

**Options d'aménagement****Redonner leur place aux usagers actifs dans la rue Gaucheret .**

Initialement pensée comme un espace de rencontre, elle fonctionne principalement comme une rue de desserte locale où la voiture occupe pratiquement tout l'espace et le paysage.

Modifier le principe de tracés parallèles dévolus à chaque type d'utilisateur, sans rompre la perspective qui structure le quartier, est peu réaliste au vu de la disponibilité d'assise.

L'option est donc de conforter les différents flux dans leur parcours naturel mais de donner aux usagers faibles plus de confort et de sécurité.

Le profil en travers de la rue est modifié pour s'inscrire dans l'esprit du PPAS : inscrire le principal cheminement mode doux dans le parc (projet IBGE de modification du revêtement pour un revêtement béton).

Le solde de l'espace est d'usage fonctionnel : un trottoir le long des habitations, une bande de stationnement pour les riverains, et une voie de desserte étroite avec une sur largeur engazonnée mais carrossable pour les pompiers à l'interface entre la voie de circulation et le parc.

LE MOBILIER ACTUEL EN BOIS



LES ÉLÉMENTS ACTUELS EN BÉTON



LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS LINÉAIRES



LES ÉQUIPEMENTS:

Le mobilier actuellement présent sur la place est de deux types :

un mobilier en bois et des éléments en béton sur lesquelles des assises en bois ponctuelles ont été placées.

Le projet propose :

- de réutiliser et de compléter le mobilier actuel en bois (entre autres avec des éléments fauteuils avec accoudeur)
- de restaurer adapter les éléments actuels en béton en leur créant un petit socle pour une finition plus soignée au sol et une assise plus lisse.
- de créer des éléments linéaires (structure acier et linéaire acier ou bois) qui combinent plusieurs usages : garde-corps, protégé arbre, assise classique ou assis debout,

LES PLANTATIONS:

Les 2 chênes d'Amérique (*quercus rubra*) qui occupent le centre de la place n'ont pas atteint les gabarits attendus au regard de leur position symbolique. De même pour les cinq *Nyssa sylvatica* qui bordent la place et qui ne procurent pas vraiment des zones d'ombrage bienvenues en été.

Le projet envisage :

- De remplacer les deux chênes d'Amérique par des Charmes Houblon (*Ostrya Carpinifolia*) et d'agrandir les fosses de plantation pour favoriser leur croissance.
- De supprimer les *Nyssa sylvatica* et de les remplacer par un alignement de 5 *Zelkova Serrata* (multi troncs) plus présents dans l'espace ouvert.
- la plantation de haies buissonnantes le long des immeubles de l'avenue Thomas et de l'avenue de l'Héliport, composées de *Lonicera nitida* «Maigrün» avec ponctuellement et par petits groupes des *Hydrangea quercifolia*, des *Hydrangea serrata* 'Blue Bird' et des *Amelanchier lamarckii* (multi-tronc).



2. PROJET « MASUI »

Diagnostic :

La rue Masui, malgré son usage comme voirie de transit est en réalité une voirie de desserte locale. Ce statut sera conforté dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de mobilité «Trootz-Liedts».

A l'échelle du quartier Reine-Progrès, cette rue est isolée du coeur de quartier. Mais articulée à la Place Masui et aux jardins du lit de la Senne, tous deux objets de projets d'aménagement, elle pourrait dès lors former une petite centralité : «Masui-Village».

Plusieurs équipements viennent conforter ce statut : la présence d'une école, d'un commerce, la proximité des arrêts de tram, le nouveau parc des jardins du lit de la Senne,

Lors des ateliers citoyens organisés dans le cadre de l'assemblée générale du contrat de quartier, ont été relevés :

Principaux points positifs :

- Le monde qui fréquente la rue, la convivialité, le potentiel de rencontres (notamment grâce à la présence de l'école)
- La largeur de la rue, l'espace, le sentiment de respiration
- La perspective vers le centre et les opportunités d'amélioration de la perspective vers la place Masui / le chemin de fer.
- Les arbres
- Les initiatives de verdurisation et de plantation des pieds des arbres
- La proximité du Parc du Lit de la Senne

Principaux points négatifs :

- Trafic automobile excessif et trop d'espace dévolu à la voiture. Cela rend la rue impersonnelle.
- Bruit et pollution atmosphérique
- Manque d'agrément du cheminement piéton
- Mauvais état du bâti : délabré et mal entretenu
- Tristesse de la perspective vers la place Masui / le chemin de fer.

Ces constats corroborent les conclusions du groupe de travail espaces publics - 2013 qui précisait :

La largeur de la voirie génère des problèmes de stationnement en double file, vitesse automobile excessive...

Certains problèmes de propreté, un éclairage insuffisant dans le 2e tronçon de la rue et des problèmes d'égouttage sont relevés par les habitants.



Options d'aménagement :

La rue Masui sur Schaerbeek est localisée à l'intersection de plusieurs projets régionaux en cours d'étude :

- à l'extrémité Nord de la rue, aménagement de la rue du Palais et de la Place Masui,
- au milieu, traversée de l'avenue de la Reine et réaménagement du carrefour et de l'arrêt de tram
- à l'extrémité Sud, aménagement de la traversée des jardins du lit de la Senne.

Dans le cadre du contrat de quartiers et en complément de ces projets, les aménagements portent sur des améliorations ponctuelles de la rue, aménagements en lien direct avec la dimension locale de la rue et principalement sur les points suivants :

Gestion de la vitesse :

- Rétrécissements ponctuels de la voirie à hauteur des équipements par l'agrandissement des fosses d'arbres
- Placement de coussins berlinois avec une traversée marquée face à l'école,
- Interventions ponctuelles dans le revêtement de sol pour animer le cheminement.
- Implantations d'équipements spécifiques tels qu'arceaux et box vélo.

Agrément du cheminement piéton :

- Création de «salons de rue» à hauteur des équipements (école, résidence et arrêt de bus).
- Agrandissement des fosses d'arbres et installation d'un mobilier /tour d'arbre pour conforter le projet de plantation des fosses d'arbre et augmenter un peu la perméabilité du sol.

Equipements :

Ces petits équipements de tour d'arbre trouvent leur expression dans la continuité du langage architectural utilisé pour la place Gaucheret

Plantations :

La rue est actuellement plantée d'un alignement d'érables sycomores.

Le projet envisage de remplacer les 6 sujets présentant des défaillances sanitaires et de replanter les fosses existantes actuellement vides (6).

La plantation des pieds d'arbres fait l'objet d'un projet mené dans le cadre du contrat de quartier. La protection des pieds d'arbres visent à une pérennisation de ces interventions citoyennes suivant convention à établir.

Les fosses d'arbres non prises en charge par les citoyens seront plantées selon les localisations de *Leucothoe zebrid* ou d'*Osmanthus burnwoodii*.

